COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc FORCLAZ intitulée « Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 16 décembre 2020, Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc FORCLAZ a déposé l'interpellation suivante:

« Interpellation

Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme.

M. Le Président Chers collègues,

Force est de constater que les perspectives économiques pour notre commune sont pour le moins sérieusement remises en cause.

- La pandémie et ses effets en cascade sur tous les secteurs liés au tourisme et services associés.
- L'annulation du PGA et ses effets sur tous les secteurs de la construction
- L'interruption ou la réduction d'activité du 2M2C qui tombera au moment de la reprise !
Quel dommage que le premier projet n'aie pas été soutenu par tous les partis auprès de la population, les travaux seraient en cours maintenant.
- Le budget 2021, voté ce soir, largement déficitaire, malgré des économies dans plusieurs secteurs et pour lequel, cerise sur le gâteau, la commission des finances nous annonce sous point 8 de son rapport, je cite mot pour mot « Nos investissements sont supérieurs de 10 millions à notre marge d'autofinancement depuis au moins 10 ans » et plus loin, qu'avec les investissements décidés, je cite à nouveau « le plafond d'endettement de CHF 180 millions est ainsi dépassé ».

Pendant ce temps notre conseil continue son train-train mensuel. Nous débattons tour à tour de préavis divers, pour des travaux, de nouvelles aides ou subventions, de nouvelles participations financières à des actions ou labels et bien d'autres sujets encore.

Pour beaucoup de sujets, examinés individuellement, très souvent, et cela dit hors de toute perception partisane, les arguments positifs ne manquent pas et savent convaincre, chaque mois, une majorité de notre conseil. Il est en effet difficile de voter contre des travaux ou acquisitions présentés comme nécessaires ou une nouvelle aide à un club sportif ou une association culturelle par exemple…ces décisions si « sympathiques » aujourd'hui nous entraînent irrémédiablement vers des décisions extrêmement désagréables demain, car le trou se creuse.

Nous, conseil communal, organe décisionnel sommes responsables de cette situation financière. Nous sortons d'une période d'opulence alimentée par une économie saine et quelques recettes fiscales « miraculeuses » sous forme d'impôts de successions il y a environ 15 à 20 ans, que tout le monde a oublié, qui se chiffraient si ma mémoire est bonne au total à plus de 150 millions de CHF.

Le temps de l'euphorie est malheureusement terminé, aujourd'hui notre conseil doit avoir le courage, et surtout les connaissances nécessaires, pour être à même de concentrer nos ressources sur les objets prioritaires, ceux qui assureront demain le retour vers des jours meilleurs.
Pour faire les bons choix notre conseil doit disposer d'une vision à long terme.

Mes questions à la Municipalité sont par conséquent les suivantes :

1) *Quels outils internes la Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place, pour planifier de manière prévisionnelle son budget sur le moyen et long terme, minimum 3 à 5 ans.*
2) *La Municipalité a-t-elle prévu de présenter à notre conseil une telle prévision budgétaire à moyen et long terme.*
3) *La Municipalité est-elle disposée à présenter à notre conseil un calendrier des préavis qu'elle juge indispensables dans les 3 à 5 ans à venir, y compris engagements déjà pris. Si oui quand ?*
4) *Quelles mesures compte prendre la Municipalité pour résoudre le problème du dépassement du plafond d'endettement.*

Les questions susmentionnées impliquant une concertation entre les membres de la Municipalité je suppose qu'une réponse écrite ultérieure est la plus appropriée.

Je vous remercie pour votre attention. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule :
Nous attirons l'attention sur le fait que ces réponses engagent la Municipalité actuelle, mais pas la future équipe qui sera élue lors des prochaines élections

La Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur.

Question no 1 :
Quels outils internes la Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place, pour planifier de manière prévisionnelle son budget sur le moyen et long terme, minimum 3 à 5 ans.

Réponse :
Lors du dépôt du préavis sur le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021, l'outil utilisé pour le calcul du plafond avait été fourni par le Canton. Il contenait une évolution des charges et recettes, des investissements et de la dette/emprunt pour la durée de la législature. La Municipalité entend réutiliser cet outil en le complétant avec une liste détaillée des investissements votés et planifiés. Il sera utilisé pour le calcul du plafond d'endettement de la législature à venir, puis mis à jour chaque année lors de l'établissement du budget et présenté de manière détaillée à la commission des finances et dans une version condensée dans le préavis.

Question no 2 :
La Municipalité a-t-elle prévu de présenter à notre conseil une telle prévision budgétaire à moyen et long terme

Réponse :
Oui, au moment du dépôt du préavis du début de législature sur le plafond d'endettement et lors des procédures budgétaires.

Question no 3 :
La Municipalité est-elle disposée à présenter à notre conseil un calendrier des préavis qu'elle juge indispensables dans les 3 à 5 ans à venir, y compris engagements déjà pris. Si oui quand ?

Réponse :
Dans le cadre du préavis sur le plafond d'endettement, la liste des dépenses d'investissements en cours et planifiés pour les cinq prochaines années devra être établie. La Municipalité s'engage, aux travers des prochains budgets, à détailler et mettre à jour le plan des investissements, ainsi que son évolution.

Question no 4 :
Quelles mesures compte prendre la Municipalité pour résoudre le problème du dépassement du plafond d'endettement.

Réponse :
Des décisions difficiles de réductions de coûts et d'augmentations des recettes devront être prises. Cette tâche ardue incombera aux autorités de la prochaine législature.

La Municipalité actuelle se reconnaît dans le constat fait par la Commission des finances qui, dans son dernier rapport sur le budget 2021, appelait à la recherche de solutions consensuelles.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc FORCLAZ, intitulée « Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme ».

Ainsi adoptée le 15 janvier 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire a.i.

L. Wehrli — L.S. — F. Grec